



Terrestar
solutions



Terrestar Solutions inc.

Plan d'accessibilité
2024-2027



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
GÉNÉRALITÉS.....	3
Introduction : À propos de TerreStar Solutions Inc.....	3
Exigences.....	3
Sommaire.....	4
Déclaration sur l'accessibilité de Terrestar.....	5
Comité sur l'accessibilité.....	6
Rétroaction.....	6
Votre rétroaction sur l'accessibilité.....	7
Autres formes de présentation.....	7
DOMAINES PRIORITAIRES.....	8
Domaine 1 : Emploi.....	8
Domaine 2 : Environnement bâti.....	9
Domaine 3 : Technologies de l'information et des communications (TIC).....	10
Domaine 4 : Communication (autre que les TIC).....	11
Domaine 5 : Approvisionnement en biens, en services et en installations.....	12
Domaine 6 : Conception et prestation des programmes et des services.....	13
Domaine 7 : Transport.....	14
CONSULTATIONS.....	15
Résumé.....	15
Processus de consultation.....	15
Résultats.....	15
CONCLUSION.....	16

GÉNÉRALITÉS

Introduction : À propos de TerreStar Solutions Inc.

TerreStar Solutions Inc. (« TerreStar ») est une entreprise canadienne qui possède une vaste et solide expérience dans les produits et les services de télécommunications sans-fil à valeur ajoutée et novateurs.

TerreStar Solutions a été fondée en 2008 par les chefs d'entreprise québécois qui ont bâti Fido (Microcell) et transformé le rêve de démocratiser le sans-fil canadien en réalité quotidienne. Par la suite, entourés d'une équipe aguerrie, ils ont élargi leurs horizons et commencé à redéfinir l'avenir des télécommunications au pays en intégrant le spectre SMS de TerreStar à l'écosystème cellulaire afin d'étendre les réseaux terrestres et de fournir un service satellitaire avec le lancement de Strigo en 2020.

Aujourd'hui, chez TerreStar, nous exploitons des technologies révolutionnaires permettant des communications continues par satellite direct-au-mobile ainsi que l'Internet des objets (IdO). Plus que jamais, grâce à notre architecture de réseau ouverte, nous travaillons main dans la main avec les grands opérateurs de réseau mobile et avec des partenaires déterminés pour étendre les réseaux terrestres et donner vie à la connectivité.

Exigences

En tant qu'entreprise sous réglementation fédérale dans le secteur des télécommunications, TerreStar et les services qu'elle offre, comme le service SMS de Strigo, sont régis par la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA).

La LCA est une loi fédérale adoptée par le gouvernement canadien en 2019 pour promouvoir et assurer un accès exempt d'obstacle et l'inclusion des personnes en situation de handicap. La LCA s'applique à toutes les entités réglementées par le gouvernement fédéral, notamment les entreprises, les organisations et les organismes gouvernementaux.

- Aux termes de la LCA, toutes les entités sous réglementation fédérale doivent :
- Préparer et publier un plan sur l'accessibilité
- Mettre en place un processus de rétroaction sur l'accessibilité
- Publier annuellement des rapports portant sur les progrès du plan et donner suite à la rétroaction reçue
- Notre plan d'accessibilité doit être révisé dans son intégralité et publié tous les trois ans.

La LCA marque un progrès important dans la création d'une société plus inclusive et accessible pour tous les Canadiens, notamment les personnes en situation de handicap. En se conformant à la réglementation établie par la LCA, TerreStar contribuera à assurer un accès et des occasions égales pour tous les membres de la société. TerreStar accueille favorablement cette occasion d'évaluer et de modifier ses pratiques d'affaires pour favoriser l'accessibilité en offrant un milieu de travail exempt d'obstacles. 

Sommaire

Nous sommes déterminés à contribuer à la création d'un Canada exempt d'obstacles où toutes les personnes, notamment celles en situation de handicap, peuvent s'épanouir et avoir accès à des possibilités d'emploi égales. Nous sommes déterminés à repérer, à prévenir et à éliminer activement les obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap. Notre plan d'accessibilité démontre notre engagement et a été créé en évaluant en profondeur les obstacles dans chacun des domaines prioritaires suivants précisés dans la LCA et en consultant le Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap :

- Emploi
- Environnement bâti
- Technologies de l'information et des communications (TIC)
- Communication (autre que les TIC)
- Approvisionnement en biens, en services et en installations
- Conception et prestation de programmes et de services
- Transport

Nos engagements visent à créer un milieu de travail plus accessible et inclusif, surtout pour les personnes qui sont souvent exclues de la pleine participation aux milieux de travail partout au Canada en raison d'obstacles ignorés. Le tableau 1 (ci-dessous) présente un résumé de nos engagements en matière d'accessibilité pour chaque secteur prioritaire.

Tableau 1.

Sommaire : Plan d'accessibilité de Terrestar.

Domaine prioritaire	Engagements
Emploi	Engagement 1 : Souligner notre capacité et notre volonté d'offrir des mesures d'adaptation pendant le processus de recrutement et d'intégration.
	Engagement 2 : Offrir un accès juste et égal à l'emploi et l'avancement professionnel en offrant une compréhension approfondie et une approche impartiale de la gestion du rendement par la formation.
Environnement bâti	Engagement 1 : Améliorer l'accessibilité dans notre milieu de travail en intégrant une conception accessible aux rénovations prévues.
Technologies de l'information et des communications (TIC)	Engagement 1 : S'assurer que les membres de notre équipe sont au courant des options d'accessibilité qui leur sont offertes par les divers systèmes et outils internes de TIC.

	Engagement 2 : Accroître l'accessibilité sur nos plateformes de médias sociaux.
	Engagement 3 : Veiller à ce que nos sites Web soient conformes aux Règles WCAG actuelles.
Communication (autre que les TIC)	Engagement 1 : Intégrer les principes de conception accessible dans nos normes officielles de communication et de marque.
Approvisionnement en biens, en services et en installations	Engagement 1 : Assurer une bonne gouvernance de l'accessibilité en mettant en œuvre une politique d'approvisionnement officielle qui intègre les normes d'accessibilité au processus d'approvisionnement.
Conception et prestation de programmes et de services	Engagement 1 : Fournir des conseils et du soutien pour éliminer les obstacles à l'engagement de la clientèle par la prestation de programmes et de services.
Transport	Terrestar ne fournit pas de transport aux membres du personnel ni aux membres du public. Les normes de transport de la LCA dépassent la portée de notre plan d'accessibilité. Par conséquent, nous n'avons relevé aucun obstacle lié au transport.

Déclaration sur l'accessibilité de Terrestar

Nous sommes déterminés à adopter une approche proactive pour repérer, prévenir et éliminer les obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap dans toutes les sphères de nos activités. Nous aspirons à créer un environnement où tous les Canadiens, quelles que soient leurs capacités, peuvent communiquer librement les uns avec les autres et avec le monde qui les entoure, sans entrave ni obstacle.

Ainsi, en préparant notre plan, nous avons été guidés par les principes fondamentaux énoncés dans la LCA :

Le respect de la dignité de chaque personne, quel que soit son handicap, en assurant un traitement juste et respectueux;

- Veiller à ce que toutes les personnes, peu importe leur handicap, aient des chances égales de s'épanouir pleinement;
- Un engagement à offrir un accès sans obstacle et à promouvoir une participation pleine et égale à tous les aspects de la société pour chaque personne, sans distinction;
- La reconnaissance du droit de chaque personne de prendre des décisions pour elle-même, avec ou sans aide, de façon autonome et significative;
- L'intégration des besoins et des expériences des personnes en situation de handicap dans la création et la mise en œuvre de lois, de politiques, de programmes, de services et de structures;

- L'importance de permettre la participation active des personnes en situation de handicap à l'élaboration et à la conception de lois, de politiques, de programmes, de services et de structures.
- En nous engageant à respecter ces principes, nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun peut contribuer pleinement et profiter de toutes les possibilités offertes par notre société.

Comité sur l'accessibilité

Les membres du Comité sur l'accessibilité de Terrestar, qui est responsable de la préparation et de l'exécution du présent plan d'accessibilité, sont :

- **Champion de l'accessibilité** : Jean-Sébastien Boulard, vice-président, talent et culture : js.boulard@terrestar.ca
- **Cadre responsable** : Jason Trembley, vice-président, développement des affaires : jason.trembley@terrestar.ca
 - Nathalie Langlois, directrice principale, stratégie de marque et communications marketing : nathalie.langlois@terrestar.ca
 - Nathalie Daigle, coordonnatrice de direction, gestion des talents : nathalie.daigle@terrestar.ca
 - Isabelle Hallé, directrice principale, bureau de projet : isabelle.halle@terrestar.ca
 - Gestionnaire de l'approvisionnement (poste actuellement vacant).

Rétroaction

Terrestar s'engage à offrir un processus de réponse accessible, réceptif et transparent. L'ensemble de ce processus – incluant notre formulaire de commentaire anonyme – est hébergé sur notre serveur web dans le respect des normes du niveau AA des Web Content Accessibility Guidelines (WCAG). Nous nous engageons à ce que tous les commentaires et demandes d'information reçoivent une réponse dans les meilleurs délais, sauf dans les cas où le commentaire est soumis de manière anonyme.

Une personne est désignée et un processus de rétroaction établi pour recevoir et traiter toute rétroaction au sujet de l'accessibilité :

- **Personne-ressource pour la rétroaction** : Jason Trembley, vice-président, développement des affaires
- **Téléphone** : 514 843-0679
- **Courriel** : accessible@terrestar.ca
- **Adresse postale** : Terrestar Solutions Inc., 1035, avenue Laurier, bureau 300, Outremont (Québec) H2V 2L1
- **Rétroaction anonyme** :

- <https://terrestarsolutions.ca/fr/accessibilite/formulaire-retroaction>
- <https://strigo.ca/fr/accessibilite/formulaire-retroaction>

En utilisant ces coordonnées, les membres du personnel, la clientèle et les membres du public peuvent nous envoyer ce qui suit :

- Une demande pour recevoir ce plan dans un autre format (voir *Autres formes de présentation*)
- Une demande pour recevoir la description de notre processus de rétroaction sur l'accessibilité

Votre rétroaction sur l'accessibilité

Nous encourageons activement les membres de notre collectivité, y compris les personnes en situation de handicap, à formuler des commentaires et des suggestions sur l'accessibilité de nos documents et de nos services. Nous nous engageons à intégrer ces renseignements dans nos efforts continus visant à améliorer l'accessibilité et à répondre aux divers besoins de notre public.

Ensemble, nous pouvons créer un environnement où chacun se sent valorisé et inclus, où les obstacles sont réduits au minimum et où les possibilités sont ouvertes à tous, peu importe leurs capacités.

Autres formes de présentation

Le plan d'accessibilité de Terrestar et une description de notre processus de rétroaction sur l'accessibilité seront disponibles dans d'autres formes de présentation, notamment les suivantes :

- Document imprimé
- Gros caractères
- Document électronique
- Braille
- Format audio
- Autres formes de présentation compatibles avec les technologies adaptées qui sont destinées à aider les personnes en situation de handicap

Les demandes de documents imprimés, en gros caractères et électroniques seront traitées dans les 20 jours suivant leur réception, et les demandes de documents en braille et audio seront traitées dans les 45 jours.

Les autres formes de présentation du plan d'accessibilité de Terrestar peuvent être demandées par courriel à accessible@terrestar.ca, par téléphone au 514 -843-0679 ou au moyen de nos formulaires en ligne :

- <https://terrestarsolutions.ca/fr/accessibilite/formulaire-retroaction>
- <https://strigo.ca/fr/accessibilite/formulaire-retroaction>

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web : <https://terrestarsolutions.ca/fr/>.

DOMAINES PRIORITAIRES

Domaine 1 : Emploi

Notre objectif relatif à l'accessibilité

En éliminant les obstacles à l'emploi, notre objectif est d'offrir des chances égales à tous les membres de notre équipe, notamment aux personnes en situation de handicap. Nous sommes déterminés à favoriser une culture qui valorise la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance, tout en offrant un milieu de travail sécuritaire et positif.

Nous nous engageons à fournir les ressources et la formation appropriées pour sensibiliser tous les membres de notre personnel aux défis et aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap. En favorisant une compréhension et une appréciation accrues de la diversité, nous visons à créer un environnement où toutes les personnes se sentent respectées et soutenues dans leur parcours professionnel.

Nous chercherons également à travailler en étroite collaboration avec des organisations externes qui se spécialisent dans l'embauche de personnes en situation de handicap afin de tirer parti de leur expertise pour atteindre nos objectifs en matière d'accessibilité et d'inclusion. En adoptant une approche axée sur la collaboration et les résultats, nous sommes convaincus que nous pouvons créer des occasions équitables pour tous les membres de notre équipe, favorisant ainsi une culture d'excellence et d'innovation.

Niveau actuel d'accessibilité

Terrestar adopte une approche centrée sur l'humain en reconnaissant chaque personne pour ses qualités et ses besoins uniques, et en mettant l'accent sur l'accès pour tous.

- Les politiques actuelles comprennent des mesures d'adaptation en milieu de travail, la prévention du harcèlement et de la violence, et des lignes directrices sur le respect en milieu de travail dans le cadre de notre code de conduite visant à assurer un environnement favorable pour notre équipe.
- Une formation sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail est offerte aux nouveaux membres de l'équipe au cours de leurs trois premiers mois de travail, et tous les membres du personnel reçoivent une nouvelle formation tous les trois ans.
- Nous respectons la législation sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation et notre politique comprend le processus de demande de mesures d'adaptation en tant que membre du personnel.

- Pour répondre aux divers besoins de notre équipe, nous offrons un régime d'avantages sociaux qui comprend des prestations paramédicales, des services de santé virtuels, une couverture en cas d'invalidité de longue durée, des services de counseling, un examen médical privé annuel et un compte de gestion de santé.
- L'élaboration d'un nouveau programme de gestion du rendement est en cours et mettra l'accent sur l'élaboration de plans de croissance et de perfectionnement individuels pour chaque membre de l'équipe.
- Nous utilisons Greenhouse, un système de suivi des candidatures qui respecte les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.2 AA, ainsi que d'autres programmes.

Actions

Engagement 1 : Souligner notre capacité et notre volonté d'offrir des mesures d'adaptation pendant le processus de recrutement et d'intégration comme suit :

- En intégrant le processus de demande de mesures d'adaptation au recrutement et à l'intégration pour rendre l'option explicitement accessible aux candidats et aux nouveaux membres du personnel.
- En élaborant et en publiant une politique de lutte contre la discrimination à l'intention du public à inclure dans toutes les offres d'emploi.

Engagement 2 : Offrir un accès juste et égal à l'emploi et l'avancement professionnel en offrant une compréhension approfondie et une approche impartiale de la gestion du rendement par la formation comme suit :

- En effectuant des recherches et en créant un plan pour offrir aux gestionnaires et aux membres du personnel une formation axée sur la diversité, l'équité et l'inclusion qui renseigne sur l'accessibilité et l'élimination des obstacles en milieu de travail.

Domaine 2 : Environnement bâti

Notre objectif relatif à l'accessibilité

L'élimination des obstacles liés à l'environnement bâti permettra aux personnes qui s'identifient comme étant en situation de handicap d'accéder librement à nos bureaux, à nos immeubles et à nos installations, et de les utiliser. Nous nous efforçons d'améliorer nos bureaux, nos immeubles et nos installations en veillant à ce qu'ils soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous chercherons à collaborer avec les membres internes et des conseillers ou des professionnels externes qui possèdent les connaissances appropriées en matière de conception accessible afin de mieux comprendre et d'éliminer les obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap.

Nous sommes déterminés à investir dans des modifications physiques et de l'équipement spécialisé pour nous assurer que nos espaces sont ouverts et accueillants pour tous.

En travaillant en étroite collaboration avec nos employés, nos conseillers externes et les membres de la collectivité, nous sommes déterminés à créer des environnements physiques

inclusifs qui permettent à chacun de s'épanouir et de contribuer pleinement à notre mission et à nos objectifs.

Niveau actuel d'accessibilité

La majorité des membres de l'équipe Terrestar travaillent à distance. Pour les employés de Montréal et des environs, Terrestar entretient des bureaux pour lesquels nous avons un budget de rénovation établi. L'immeuble est doté d'une rampe d'accès à l'entrée principale, et de garde-corps partout à l'intérieur.

- Les bureaux sont accessibles par des ascenseurs dotés d'affichage en braille.
- Tous les escaliers sont dotés de mains courantes.
- L'espace de bureau est équipé de postes de travail ergonomiques.
- Certains bureaux peuvent être utilisés comme espaces calmes, et diverses options de places assises sont offertes, notamment des espaces pour les fauteuils roulants.
- Des espaces de vestiaire y sont accessibles.

Actions

Engagement 1 : Améliorer l'accessibilité dans notre milieu de travail en intégrant les exigences en matière de conception accessible aux rénovations prévues comme suit :

- En nous assurant que les entrepreneurs respectent les lignes directrices applicables en matière d'accessibilité.
- En établissant des critères d'accessibilité pour les rénovations des bureaux.
- En terminant les rénovations des bureaux avec des aménagements accessibles dans la mesure du possible.

Domaine 3 : Technologies de l'information et des communications (TIC)

Notre objectif relatif à l'accessibilité

Une façon d'atteindre nos objectifs en matière d'accessibilité est d'éliminer les obstacles relatifs aux TIC. Pour ce faire, nous repérerons et éliminerons les obstacles dans nos systèmes de TIC, comme nos sites Web, nos réseaux, nos systèmes de télécommunications, nos systèmes informatiques et d'autres technologies utilisées dans notre entreprise.

Nous sommes déterminés à assurer l'accessibilité de nos systèmes de TIC, y compris nos sites Web, nos réseaux, nos systèmes de télécommunications et nos systèmes informatiques, afin d'assurer une expérience inclusive pour tous les utilisateurs, y compris les personnes en situation de handicap. Pour ce faire, nous chercherons à repérer les obstacles potentiels à l'accessibilité. À la lumière de ces constatations, nous mettrons en œuvre des mesures correctives pour éliminer ces obstacles et veiller à ce que les technologies soient accessibles à tous.

De plus, nous sommes déterminés à intégrer les principes d'accessibilité dès le départ dans le développement de nouvelles technologies et la mise à jour de nos systèmes existants. En

éliminant les obstacles liés aux TIC, nous visons à créer un environnement numérique inclusif qui permet à tous de participer pleinement à nos activités et à nos services, peu importe leur handicap.

Niveau actuel d'accessibilité

Terrestar travaille actuellement à la mise à jour de ses TIC et de ses systèmes pour améliorer l'accessibilité et la technologie habilitante :

- Terrestar utilise la suite Microsoft Office, qui comprend Teams et SharePoint, pour toutes les communications internes et externes.
- Un membre de l'équipe Terrestar se consacre à la gestion des produits Microsoft Office de l'entreprise pour se tenir au courant des progrès réalisés en matière de technologie accessible et habilitante.
- Terrestar a déjà mis à jour ses sites Web (www.terrestarsolutions.ca/fr/ et www.strigo.ca) pour y intégrer les Règles WCAG 2.2 AA et veillera toujours à ce que ses sites Web demeurent conformes à ces règles.

Actions

Élaborer un formulaire de rétroaction anonyme accessible sur notre site Web.

Engagement 1 : S'assurer que les membres de notre équipe sont au courant des options d'accessibilité qui leur sont offertes par les divers systèmes et outils internes de TIC comme suit :

- En créant à l'intention des membres du personnel un guide sur les outils d'accessibilité qui sera transmis d'ici juin 2025 lors de l'intégration et de l'orientation.

Engagement 2 : Accroître l'accessibilité sur nos plateformes de médias sociaux comme suit :

- En respectant les normes d'accessibilité sur les plateformes de médias sociaux et en continuant de veiller à ce que notre contenu y soit accessible à tous.

Engagement 3 : Veiller à ce que nos sites Web soient conformes aux Règles WCAG actuelles comme suit :

- En travaillant avec une entreprise externe pour évaluer les exigences de mise à niveau nécessaires pour que notre site Web soit conforme aux Règles WCAG 2.2 AA.

Domaine 4 : Communication (autre que les TIC)

Notre objectif relatif à l'accessibilité

Repérer et éliminer les obstacles dans toutes nos communications, et pas seulement dans les technologies de l'information et des communications, est une étape importante à la création d'un milieu de travail exempt d'obstacles. Nous mettrons en œuvre des plans pour veiller à ce que notre documentation commerciale, publicitaire et liée à nos produits et services réponde aux besoins en matière d'accessibilité.

Nous sommes déterminés à étendre notre initiative d'accessibilité au-delà des technologies de l'information et des communications pour y inclure toutes nos communications. Cela comprend nos documents commerciaux, notre matériel publicitaire et tout matériel lié à nos produits et services.

Pour ce faire, nous chercherons à repérer et à éliminer les obstacles potentiels dans nos communications. Il peut s'agir d'examiner nos documents pour s'assurer qu'ils sont rédigés dans un langage clair et facile à comprendre, d'utiliser des formats accessibles comme le texte agrandi ou le braille, au besoin, et d'intégrer des descriptions audio pour le contenu visuel dans nos documents publicitaires et promotionnels.

En intégrant des pratiques d'accessibilité dans toutes nos communications, nous voulons nous assurer que chaque personne, y compris les personnes en situation de handicap, puisse accéder à l'information de façon juste et efficace, contribuant ainsi à créer un milieu de travail exempt d'obstacles où tous les membres de notre collectivité peuvent s'épanouir.

Niveau actuel d'accessibilité

Terrestar vise à faire en sorte que ses communications utilisent un langage simple dans la mesure du possible, en particulier lorsqu'elles sont destinées à un public non initié aux questions techniques. Cette mesure est particulièrement pertinente étant donné la prévalence du jargon technique dans notre industrie. Les modalités applicables à la clientèle du service Strigo de Terrestar sont rédigées dans un langage simple, clair et concis. Pour les communications autres que les TIC, Terrestar a travaillé avec un concepteur pour s'assurer que toutes les images de la marque soient conçues avec un contraste élevé pour assurer la lisibilité.

Actions

Engagement 1 : Intégrer les principes de conception accessible dans nos normes officielles de communication et de marque.

- Réviser les lignes directrices en matière de communication et de marque de Terrestar afin d'améliorer les normes d'accessibilité, comme le langage simple, dans la mesure du possible.

Domaine 5 : Approvisionnement en biens, en services et en installations

Notre objectif relatif à l'accessibilité

Nous sommes déterminés à éliminer les obstacles à l'accessibilité dans l'approvisionnement en biens, en services et en installations. Par conséquent, nous nous efforcerons de communiquer nos besoins en matière d'accessibilité à nos fournisseurs actuels et futurs, afin qu'ils comprennent nos objectifs et nos exigences en matière d'accessibilité. En collaborant avec des fournisseurs qui respectent nos objectifs en matière d'accessibilité, nous pouvons aider à éliminer les obstacles à l'accessibilité auxquels font face les personnes en situation de handicap.

Nous sommes déterminés à étendre nos efforts d'accessibilité à notre chaîne d'approvisionnement pour les biens, les services et les installations. Dans cette optique, nous chercherons à communiquer nos besoins en matière d'accessibilité à nos fournisseurs actuels et

futurs. En faisant mieux connaître nos objectifs et nos exigences en matière d'accessibilité, nous créons une collaboration essentielle pour éliminer les obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap.

En travaillant avec des fournisseurs qui partagent notre engagement à l'égard de l'accessibilité, nous contribuons à créer un écosystème plus inclusif. Ensemble, nous pouvons intégrer des pratiques et des solutions accessibles à chaque étape de notre chaîne d'approvisionnement, de la conception à la livraison. Cette collaboration améliorée favorise non seulement l'accessibilité des produits et des services que nous offrons, mais contribue également à favoriser une culture plus inclusive au sein de notre réseau de partenaires d'affaires.

Niveau actuel d'accessibilité

Terrestar n'a pas mis en œuvre de normes d'accessibilité concernant l'approvisionnement en biens, en services et en installations. Nous utilisons le logiciel de gestion du cycle de vie des contrats DocuSign qui respecte les Règles WCAG 2.2 AA et qui peut offrir aux fournisseurs un processus accessible et numérique d'exécution des contrats.

Actions

Engagement 1 : Assurer une bonne gouvernance de l'accessibilité en mettant en œuvre une politique d'approvisionnement officielle qui intègre les normes d'accessibilité au processus d'approvisionnement comme suit :

- En élaborant et en publiant une nouvelle politique d'approvisionnement qui accorde la priorité à la sélection de biens, de services et d'installations qui offrent des options sans obstacle ou qui favorisent l'accessibilité.
- En fournissant à tous nos responsables de l'approvisionnement une formation sur la nouvelle politique et sur la façon de reconnaître les conceptions accessibles.

Domaine 6 : Conception et prestation des programmes et des services

Notre objectif relatif à l'accessibilité

Nous nous efforçons de faire en sorte que nos programmes et nos services soient accessibles à tous en éliminant les obstacles à l'accès à nos services. Pour atteindre cet objectif, nous nous efforcerons d'améliorer l'accessibilité de nos systèmes, de notre réseau, de nos programmes et de nos services afin de répondre aux exigences en matière d'accessibilité.

Pour atteindre cet objectif, nous nous engageons à prendre des mesures précises pour améliorer l'accessibilité de nos systèmes, de notre réseau, de nos programmes et de nos services. Cela comprend la mise en œuvre de technologies et de pratiques qui respectent les normes d'accessibilité établies, ainsi que la formation de nos membres du personnel pour assurer une prestation de services inclusive.

Nous nous efforcerons également de repérer et d'éliminer les obstacles potentiels à l'accès à nos programmes et services en recueillant les commentaires des utilisateurs, y compris les personnes en situation de handicap. En intégrant ces perspectives dans nos processus d'amélioration continue, nous visons à créer des environnements et des services accessibles à

tous, favorisant ainsi une participation équitable et significative de l'ensemble de notre collectivité.

Niveau actuel d'accessibilité

Bon nombre des clients de Terrestar sont des entreprises du secteur des télécommunications, qui sont soumises aux mêmes normes que Terrestar en vertu de la LCA. Cet engagement commun à l'égard de l'accessibilité a pour objet de faciliter la mise à jour de la conception et de la prestation des programmes et services de Terrestar afin qu'ils soient accessibles à tous. À ce sujet, Terrestar travaille actuellement à développer une application qui sera mise à la disposition des consommateurs par le biais de la clientèle de Terrestar. Le développement de cette application selon les normes d'accessibilités applicables est en cours.

Actions

Engagement 1 : Fournir des conseils et du soutien pour éliminer les obstacles à l'engagement de la clientèle par la prestation de programmes et de services comme suit :

- En effectuant des recherches et en créant un plan pour offrir à tous les membres du personnel en communication avec la clientèle une formation axée sur la diversité, l'équité et l'inclusion qui renseigne sur l'accessibilité et l'élimination des obstacles en milieu de travail.

Domaine 7 : Transport

Terrestar ne fournit pas de transport aux membres du personnel ni aux membres du public. Les normes de transport de la LCA dépassent la portée de notre plan d'accessibilité. Par conséquent, nous n'avons relevé aucun obstacle lié au transport.

Par conséquent, notre plan d'accessibilité est principalement axé sur les aspects de nos activités qui relèvent directement de nous, comme nos installations physiques, nos communications, nos technologies et nos services. Bien qu'actuellement nous ne fournissions pas de transport aux membres du personnel ou aux membres du public, nous demeurons déterminés à éliminer les obstacles à l'accessibilité dans tous les aspects de nos activités, conformément à la LCA. Si notre entreprise étend ses activités au transport des membres du personnel ou des membres du public, nous réviserons alors notre plan d'accessibilité afin d'y intégrer ces nouveaux domaines, conformément aux normes de la LCA.

CONSULTATIONS

Résumé

Le concept « [Rien sur nous, sans nous](#) » souligne que les personnes en situation de handicap doivent participer à l'élaboration de nouvelles politiques, de nouveaux processus et de nouveaux systèmes. Nous avons consulté le Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap dans l'élaboration de notre plan d'accessibilité afin de nous aider à repérer les occasions de faire progresser l'accessibilité dans le cadre de notre travail chez Terrestar.

Processus de consultation

Une copie du plan de Terrestar a été transmise au Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap, en anglais et en français, sous forme de document MS Word afin de permettre le réglage de la taille des polices et d'assurer la compatibilité du lecteur d'écran. Nous avons donné au Comité la possibilité de nous fournir son propre échéancier pour l'examen du plan et le retour de ses commentaires.

Résultats

Les commentaires du Comité ont mis en évidence l'importance de peaufiner et d'élargir continuellement notre plan d'accessibilité en collaboration avec les personnes en situation de handicap, considérant que cela est crucial pour créer un Canada exempt d'obstacles. Il a également suggéré d'inclure la collaboration avec les personnes en situation de handicap dans l'ensemble du plan, car il est essentiel de s'assurer que le plan d'accessibilité contribue efficacement à la création d'une société et d'une économie plus inclusives, permettant à toutes les personnes, quel que soit leur handicap, d'y participer activement.

Nous avons ajouté ses commentaires à notre Déclaration globale sur l'accessibilité, ainsi qu'aux objectifs d'accessibilité individuels pour chacun des sept domaines prioritaires indiqués dans la LCA.

CONCLUSION

Terrestar est déterminée à favoriser un environnement inclusif où toutes les personnes, notamment celles en situation de handicap, sont en mesure de participer pleinement et sans obstacle à toutes les facettes de notre entreprise. Nous croyons fermement que la mise en œuvre des initiatives décrites dans notre plan d'accessibilité améliorera l'expérience des personnes en situation de handicap avec qui nous interagissons, notamment les membres de notre équipe et notre clientèle.

Notre engagement à l'égard de l'accessibilité est un parcours en constante évolution. Nous sommes fermement résolus à collaborer avec des personnes en situation de handicap pour peaufiner et élargir notre plan d'accessibilité de façon continue, en veillant à contribuer efficacement à la création d'un Canada exempt d'obstacles.

Terrestar reconnaît et s'engage pleinement à respecter la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA). Nous sommes déterminés à favoriser un environnement inclusif où chaque personne, y compris les personnes en situation de handicap, a la possibilité de participer pleinement à toutes les facettes de nos activités. Nous croyons fermement que la mise en œuvre de nos initiatives améliorera l'expérience des personnes en situation de handicap avec lesquelles nous interagissons, qu'elles fassent partie de notre équipe, de notre clientèle ou de notre collectivité.

Notre engagement à l'égard de l'accessibilité est un parcours continu. Nous sommes résolus à collaborer avec des personnes en situation de handicap pour peaufiner et élargir notre plan d'accessibilité de façon continue, en veillant à contribuer efficacement à la création d'un Canada exempt d'obstacles. En travaillant ensemble, nous pouvons créer un environnement où toutes les personnes, quel que soit leur handicap, peuvent participer activement à notre société et à notre économie, réalisant ainsi le plein potentiel de l'inclusion.

